

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHE, Dominique DUNAUD, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Christine RIFFAUD, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLIK, Jean-Pierre ESTRADE, Catherine CELESTIN, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

**EXCUSEE :** Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012-037 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU SICTOM**

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2012-012 du 09 février 2012 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du SICTOM

**Vu** la délibération 2012-036 précisant l'affectation du résultat du SICTOM

Monsieur le Président propose le budget primitif 2012 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

## **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Adopte** le budget primitif 2012 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat.

### FONCTIONNEMENT :

| DEPENSES (€) | RECETTES (€) |
|--------------|--------------|
| 1 353 075,00 | 1 353 075,00 |

### INVESTISSEMENT :

| DEPENSES (€) | RECETTES (€) |
|--------------|--------------|
| 248 171,00   | 248 171,00   |

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 février 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

